

Convocation en date du 28 mars 2019
Affichage en date du 28 mars 2019

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL en date du 04 AVRIL 2019

Présents MMES FORASETTO Laurence, NICOLAS Valérie, REINA Béatrice, TALHI Jeannine,
MM AMBROSIO Robert, POULET Christophe, RICHARD Dominique,
Pouvoirs: SCAVINO Pierre-Jean pouvoir à RICHARD Dominique,
Absents excusés : ZOUAGHI Pascale, MOUNIER Laurent, VESPERINI Olivier, ROUSSELET André
Secrétaire : Mme REINA Béatrice

Approbation du conseil municipal du 08 mars 2019 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 08 mars 2019.

Après avoir présenté l'ordre du jour, le Maire se retire afin que les Comptes Administratifs 2018 des budgets M14 et M49 soient présentés au conseil et que le vote soit réalisé sous la présidence de Monsieur BESNARD Gilbert, 1er adjoint

19.22 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (M14):

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par le 1er adjoint, Monsieur BESNARD Gilbert accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur André ROUSSELET, Maire, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2018 les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées;

Propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Subdivision	Résultat à clôture de l'exercice précédent		Affectation investissements	Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent		Mandats	Titres	Déficit	Excédent
Fonctionnement		235044.89€	190 000€	846737.65€	1051791.15€		250098.39€
Investissement	185559.39€			218831.47€	631632.56€		227241.70€

après en avoir délibéré

- **Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2018, définitivement closes et les crédits annulés

19.23 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (M49):

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail de dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par le 1er adjoint, Monsieur BESNARD Gilbert accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur André ROUSSELET, Maire, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2018 les finances du Budget de l'eau et de l'assainissement en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées;

Propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Subdivision	Résultat à clôture de l'exercice précédent		Affectation investissement	Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent		Mandats	Titres	Déficit	Excédent
Fonctionnement		34313.97€	34000€	141397.63€	148054.53€		6970.87€
Investissement		71520.68€		87308.09€	99095.34€		83307.93€

après en avoir délibéré

- **Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2018, définitivement closes et les crédits annulés.

Après le vote de ces deux comptes administratifs le Maire reprend la présidence du conseil municipal.

19.24 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION (M14) 2018 de Monsieur le Receveur:

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du compte de gestion 2018 du budget communal (M14) établi par M. le Trésorier de Barjols. Il est identique au CA 2018 établi par la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 du budget de la commune (M14)

19.25 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION (M49) 2018 de Monsieur le Receveur:

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du compte de gestion 2018 du budget eau et assainissement (M49) établi par M. le Trésorier de Barjols. Il est identique au CA 2018 établi par la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 du budget eau et assainissement (M49)

19.26 – AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE COMPTE ADMINISTRATIF 2018-BUDGET COMMUNAL:

Vu la délibération du vote du compte administratif 2018 du Budget Communal prise au cours de cette même séance

Considérant que la gestion 2018 fait apparaître un résultat de clôture de 250 098.39 euros d'excédent en fonctionnement et de 227 241.70 euros d'excédent en investissement.

Monsieur le Maire propose d'affecter à l'investissement la somme de 249 500 euros et de conserver en fonctionnement, le solde de l'excédent, soit 598.39 euros.

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité:

d'accepter la proposition de Monsieur le maire

19.27 – AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE COMPTE ADMINISTRATIF 2017-BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT:

Vu la délibération du vote du compte administratif 2018 du Budget Eau et Assainissement prise au cours de cette même séance

Considérant que la gestion 2018 fait apparaître un résultat de clôture de 6 970.87 euros d'excédent en exploitation et 83 307.93 euros d'excédent en investissement.

Monsieur le Maire propose d'affecter à l'investissement la somme de 6 900 euros et de conserver en exploitation, le solde de l'excédent, soit 70.87 euros

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité:

d'accepter la proposition de Monsieur le maire.

19.28 - VOTE DES 3 TAXES :

VU l'état 1259 de notification des taux d'imposition de 2019 de la taxe d'habitation et des taxes foncières communiqués par les services fiscaux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder, pour l'année 2019, au vote concernant la taxe d'habitation, la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti.

Il propose de maintenir les taux de l'année précédente.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité:

* de maintenir pour l'année 2019

- la taxe d'habitation à 12 %

- la taxe foncière bâti à 15 %

- la taxe foncière non bâti à 64 %

19.29 - VOTE DU BP 2019 de la commune (M14):

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le Budget Primitif 2019 de la commune (M14).

Dans la section fonctionnement, il s'équilibre entre les recettes et les dépenses à 1 035 398.52 euros.

Dans la section investissement, il s'équilibre entre les recettes et les dépenses à 1 361 484.70 euros.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu Monsieur le Maire

décide à l'unanimité

d'accepter le Budget Primitif 2018 de la Commune (M14) qui

* pour le fonctionnement s'équilibre entre les recettes et les dépenses à 1 035 398.52 euros.

* pour la section d'investissement s'équilibre entre les recettes et les dépenses à 1 361 484.70 euros

19.30 - VOTE DU BP 2019 du budget eau et assainissement (M49):

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le Budget Primitif 2019 de l'eau et l'assainissement de la commune (M49).

Dans la section exploitation, il s'équilibre entre les recettes et les dépenses à 167 820.87euros.

Dans la section investissement, il s'équilibre entre les recettes et les dépenses à 233 900.93 euros.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu Monsieur le Maire

décide à l'unanimité

d'accepter le Budget Primitif 2019 de l'eau et l'assainissement de la commune (M49) qui

* pour l'exploitation s'équilibre entre les recettes et les dépenses à 167 820.87euros.

*pour la section d'investissement s'équilibre entre les recettes et les dépenses à 233 900.93 euros

19-31 – Demande d’inscription au programme d’Assainissement de l’année 2019:

Monsieur le Maire rappelle que le réseau des eaux usées est sujet à de fortes entrées d’eaux claires parasites (principalement d’origine météorique) qui nuisent fortement aux fonctionnements des réseaux d’assainissement de la commune et de la station d’épuration.

Des études vont donc être menées afin d’établir un diagnostic initial et un diagnostic détaillé.

L’estimation de ces études (SPL Id83 et SIAGE Ingénierie) est de 18 424.64 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Département l’inscription de cette opération au programme d’assainissement et souhaite obtenir la subvention la plus large possible auprès de l’Agence de l’Eau.

Il présente le dossier de demande correspondant.

après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide à l’unanimité :

-Approuve l’estimation des études de la SPL Id83 et SIAGE Ingénierie pour un montant total de 18 424.64€ HT

-Sollicitent l’inscription au programme 2019 d’assainissement et l’aide financière de l’Agence de l’Eau,

-Autorise le Département à percevoir pour le compte de la commune la subvention attribuée par l’Agence et à la verser à la commune de Brue-Auriac,

-Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches pour la mise en place du financement.

19.32 - Demande de Subventions auprès du Conseil Départemental du Var –Budget Communal 2019:

Considérant son programme d’investissement 2019, Monsieur le Maire propose à son conseil de solliciter auprès du Conseil Départemental du Var un montant de subvention le plus large possible pour l’opération suivante:

* travaux et études pour la réalisation d’un giratoire à l’entrée de ville. Ces travaux seront réalisés en partenariat avec le département. Les travaux et les études s’élèvent à 520 000 euros TTC.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide à l’unanimité

* d’accepter le programme d’investissement 2019 tel qu’il est énuméré ci-dessus

*de solliciter auprès du Conseil Départemental du Var un montant de subvention le plus large possible

19.33 - Demande de subvention au Conseil Régional PACA dans le cadre du Fonds Régional d’Aménagement du Territoire 2019 :

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que la commune a la possibilité de solliciter auprès du Conseil Régional PACA une demande de subvention au titre du Fonds Régional d’Aménagement du Territoire 2019.

Monsieur le Maire propose d’inscrire les travaux de rénovation d’un bâtiment communal jouxtant l’école afin de créer une salle de motricité.

Le montant estimatif de ces travaux s’élève à 72 828.52 euros HT.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
décide à l'unanimité :

- De solliciter le Conseil Régional PACA pour une subvention la plus large possible dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2019, pour les travaux de rénovation d'un bâtiment communal jouxtant l'école afin de créer une salle de motricité.,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision

19.34 - Procédure auprès du Tribunal Administratif de TOULON (Ministre de l'Intérieur) :

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal que la commune de Brue-Auriac n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle pour des phénomènes de mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols sur l'année 2017.

Compte tenu du nombre important de dossiers déposés (37) et des dégâts importants constatés, un recours gracieux a été déposé auprès du Ministère de l'Intérieur qui a pris cette décision (arrêté du 18 septembre 2018 publié au JO du 20 octobre 2018). Aucune réponse n'a été faite ce qui implique un rejet du recours gracieux.

La commune peut introduire une éventuelle requête auprès du tribunal Administratif de Toulon en vue de contester, d'une part, l'arrêté interministériel litigieux et, d'autre part, la décision rejetant le recours gracieux.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

D'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice dans ce dossier.

De désigner le cabinet « LLC et Associés agissant par Maître David FAURE-BONACCORSI Avocat au Barreau de Toulon » pour représenter la collectivité dans le cadre de cette affaire

19.35 - Demandes de Subventions associations, CCAS et Caisse des Ecoles:

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des demandes de subventions lui sont parvenues et qu'il est nécessaire de se prononcer en fixant un montant pour chaque association. Monsieur le Maire précise que ces demandes de subventions concernent le CCAS, la Caisse des Ecoles, la coopérative scolaire, l'association culturelle, Festivita de Brue, les Amis du Pigeonnier, la FNACA, Radio Verdon, Radio Sainte Baume, DDEN, PEP 83, le Téléthon, la croix rouge française (St Maximin) et Action Solidaire de Proximité

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu Monsieur le Maire,

décide à l'unanimité:

* d'attribuer une subvention en 2019 pour le CCAS, la Caisse des Ecoles, la coopérative scolaire, l'association culturelle, Festivita de Brue, les Amis du Pigeonnier, la FNACA, Radio Verdon, Radio Sainte Baume, DDEN, PEP 83, le Téléthon, la croix rouge française (St Maximin) et Action Solidaire de Proximité

Décide à l'unanimité, d'attribuer les montants suivants :

- Le CCAS : 9 000 euros
- La Caisse des Ecoles : 6 500 euros
- La coopérative scolaire : 7 910 euros
- Les Amis du Pigeonnier : 800 euros
- Festivita de Brue : 780 euros
- Radio Verdon : 100 euros
- Radio Sainte Baume : 100 euros
- PEP83 : 200 euros

- DDEN : 50 euros
- FNACA : 200 euros
- Téléthon : 300 euros
- Association culturelle : 500 euros
- Croix Rouge : 200 euros
- Action Solidaire de Proximité : 200 euros

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close
Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.